

Femmes contre les violences

vendredi 23 mars 2007, par [GELLY Maud](#), [LCR \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 22 mars 2007).

Chaque nouvelle enquête sur les violences sexistes vient confirmer le constat que font, depuis des années, les associations féministes. En 2000, l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) avait révélé qu'une femme sur dix était victime de violences conjugales et que, toutes violences confondues, les jeunes femmes en étaient plus souvent victimes. En 2006, l'analyse des décès montre qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

Rendue publique le 8 mars 2007, l'étude réalisée en Seine-Saint-Denis auprès de 1 600 femmes de 18 à 21 ans montre que 23 % de ces femmes ont été victimes de violences physiques (dans le couple, la famille, au travail ou dans les lieux publics) et 14 % d'agressions sexuelles, au cours de leur vie ; sur les douze derniers mois, 30 % ont été victimes de violences physiques et 5 % de violences sexuelles ; dans 70 % des cas, ces victimes d'agressions sexuelles en avaient parlé autour d'elles, ce qui indique une nette libération de la parole par rapport à l'Enveff. Deux tiers des agresseurs sont des hommes adultes : une réalité bien éloignée du mythe de la jeunesse dangereuse. En l'absence d'études comparatives, rien ne permet de dire si le taux de violences est différent de celui qu'on trouverait dans d'autres départements. En revanche, une chose est sûre : il faut d'autres observatoires départementaux des violences pour financer des enquêtes de cette qualité.

Une autre chose est certaine : le numéro 3619, mis en service par la ministre Catherine Vautrin, ne répondra pas au manque de prévention et de structures d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes. La loi-cadre contre les violences faites aux femmes, élaborée par le Collectif national pour les droits des femmes, prévoit des structures de ce type, des mesures de protection des femmes, des programmes de prévention. Samedi 24 mars, nous manifesterons notre solidarité avec l'association Sedire de Dunkerque, attaquée en justice par un homme violent pour avoir protégé une femme, et nous revendiquerons la loi-cadre, maintenant, et toute la loi-cadre.

Oui à la loi-cadre contre les violences faites aux femmes

Communiqué de la LCR.

La LCR, avec Alain Krivine, participera à la manifestation du samedi 24 mars à 14h30, Place de la République, contre les violences faites aux femmes. Chaque nouvelle enquête sur les violences sexistes vient confirmer le constat que font depuis des années les associations féministes. : une femme sur dix est victime de violences . En 2006, l'analyse des décès montre qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. En effet, le numéro 3619, mis en service par la ministre Catherine Vautrin, ne répondra pas au manque de prévention et de structures d'accueil, d'hébergement pour les femmes victimes. Seule, la loi-cadre contre les violences faites aux femmes, élaborée par le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), et que soutient la LCR, prévoit des structures, des mesures de protection, des programmes de prévention afin d'assurer accueil et hébergement aux femmes victimes de violences. Samedi 24 mars, la LCR et son porte parole Alain Krivine témoigneront également de leur solidarité avec l'association "Se dire" de Dunkerque,

attaquée en justice par un homme violent pour avoir protégé une femme et revendiquera l'adoption de la loi-cadre du CNDF.

Le 22 mars 2007.

P.-S.

* Paru en éditorial dans Rouge n° 2198 du 22 mars 2007.